

## Conditions particulières

**COLISBREE  
 4266412P**

### Contrat Optionnel ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Désignation et contenu des garanties	Montant maximum des garanties
<p><b>Dommages aux Biens assurés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- meubles meublants dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3.....</li> <li>- meubles meublants dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3 .....</li> <li>- autres biens .....</li> </ul>	<p>valeur de remplacement dans la limite du plafond de valeur déterminé par le <b>souscripteur lors de la souscription du contrat</b></p> <p>valeur de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale sans pouvoir dépasser le plafond de valeur déterminé par le <b>souscripteur lors de la souscription du contrat</b></p> <p>valeur vénale dans la limite du plafond de valeur déterminé par le <b>souscripteur lors de la souscription du contrat</b></p>

#### Franchises

**Franchises contractuelles :**

néant